

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 7(a) de l'ordre du jour

CX/PR 21/52/6

Mai 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-deuxième session

(en ligne)

26-30 juillet et 3 août 2021

RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE:
CLASSE C: PRODUITS PRIMAIRES DESTINÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE, Y COMPRIS LES
QUESTIONS LIÉES AUX PRODUITS FOURRAGES

(À l'étape 4)

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par les Pays-Bas)

Les membres du Codex ainsi que les observateurs souhaitant soumettre des observations à l'étape 3 sur la classe C révisée sont priés de le faire conformément aux instructions énoncées dans la CL 2021/37/OCS-PR. disponible sur la page web du Codex/Lettres circulaires¹ ou CCPR/Lettres circulaires² connexes Ce document doit être lu conjointement avec les documents de travail pertinents des points 7(b), (c) et (d) de l'ordre du jour.

GÉNÉRALITÉS

1. L'historique de la discussion sur la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXM 4-1989) peut être consulté dans le rapport des 36^e – 51^e sessions du Comité Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), y compris les sessions pertinentes de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) tenues entre 2004 et 2019.³
2. La pratique adoptée par le CCPR dans la révision de la classification est de maintenir la révision des groupes de produits (par ex. groupes des produits de fruits, groupes de produits des légumes, etc.) dans l'attente de la compilation finale des groupes de produits affiliés ainsi que des tableaux correspondants sur les exemples de produits représentatifs pour inclusion dans la *classification des produits de consommation humaine et animale*. (CAC/MISC 4-1993) et *Les Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour les Groupes de produits* (CAC/GL 84- 2012) respectivement.⁴
3. En ce qui concerne la révision de la classe C : Produits primaires destinés à l'alimentation animale et la classe D: Aliments transformés d'origine végétale, le CCPR a examiné les points suivants.
4. CCPR50 (2018) est convenu⁵ de:
 - (i) Aligner la structure de la Classe C fondée sur la teneur en eau des aliments pour animaux (grande teneur en eau versus faible teneur en eau) afin de faciliter le groupement des cultures et l'extrapolation des limites maximales de résidus (LMR) ; et

¹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/en/?committee=CCPR>

² <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>

³ Les rapports du CCPR sont disponibles à :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/en/?committee=CCPR>

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/cac/meetings/en/>

⁴ ALINORM 10/33/24, par. 96, ALINORM 07/30/24 par. 150

⁵ REP18/PR, par. 122-124

- (ii) Grouper tous les produits destinés à l'alimentation des animaux dans la Classe C et en conséquence transférer les aliments transformés pour animaux de la Classe D (Produits alimentaires d'origine végétale) à la Classe C.
5. CCPR51 (2019) est convenu de⁶:
- (i) *Renommer le groupe de graminées en groupe de graminées destinées à l'alimentation animale, afin de faciliter l'extrapolation des résidus;*
 - (ii) *ne pas séparer davantage le groupe des graminées en sous-groupes pour les graminées de "saison fraîche" et de "saison chaude", afin de ne pas introduire une complexité inutile dans la classification de ce groupe et d'empêcher ainsi l'établissement de LMR de groupe.*
 - (iii) *de déplacer les produits d'ensilage des sous-groupes 50C/51C à 50A/51A, car bien que l'ensilage soit classé comme un produit transformé, il serait plus approprié de classer les produits d'ensilage dans le groupe à forte teneur en eau puisque l'ensilage est un produit à forte teneur en eau.*
 - (iv) poursuivre les travaux sur l'attribution de produits de base supplémentaires dans la classe C et
 - (v) *examiner plus avant la question du "fourrage" dans la classe C sur la base d'un document qui sera préparé par le Japon, étant donné que la suppression du terme "fourrage" pourrait avoir un impact, puisqu'elle pourrait affecter les CXL existantes pour ce produit et qu'il n'est pas clair sur quelle base les CXL individuelles pour le "fourrage" ont été fixées, par exemple sur des essais pour le foin ou la paille.*
6. Le CCPR51 a également décidé⁷ de rétablir le Groupe de travail électronique (GTE) sur la révision de la classification, présidé par les États-Unis d'Amérique (USA) et coprésidé par les Pays-Bas, avec le mandat suivant :
- (i) de poursuivre les travaux de révision de la classe C, produits d'alimentation animale, en tenant compte des décisions prises à l'égard de cette classe ;
 - (ii) de poursuivre les travaux de révision de la classe D, produits alimentaires transformés ;
 - (iii) de poursuivre les travaux sur le transfert des produits de base de la classe D à la classe C, en tenant compte du principe de travail convenu ; et
 - (iv) pour créer des tableaux avec des cultures représentatives pour les classes C et D.

Structure de la classe C :

7. Le GTE a examiné la Classe C qui comprend un type et trois groupes comme convenu par CCPR50 :
- Classe C
 - Type 11:
 - Groupe 50 Aliments pour animaux à base de légumes
 - Groupe 51 Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale de pâturage
 - Groupe 52, Divers aliments pour animaux

Attribution des produits de base aux différents groupes et sous-groupes

8. En allouant de nouveaux produits aux différents groupes et sous-groupes de la Classe C, comprenant le transfert des produits transformés de la Classe D à la Classe C, le GTE a inclus un produit uniquement dans un groupe ou sous-groupe pour éviter la confusion d'avoir deux différents CXL pour le même produit conformément à l'approche⁸ prise sur la révision de la Classification par le CCPR49 (2017)

Transfert proposé des produits de la Classe D à la Classe C.

9. En outre, le transfert de produits de la classe D à la classe C a été effectué conformément au principe⁹ convenu lors du CCPR51 selon lequel un produit utilisé comme denrée alimentaire ne peut être inclus dans le groupe des aliments pour animaux et que, même lorsque seule une petite partie de la quantité totale d'un produit est utilisée comme denrée alimentaire et que la majeure partie est destinée à l'alimentation animale, le produit restera ou sera inclus dans les denrées alimentaires transformées et ne sera pas classé comme produit destiné à l'alimentation animale.

⁶ REP19/PR, par. 149-150

⁷ REP19/PR, par. 179

⁸ REP13/PR, par. 112

⁹ REP19/PR, par. 152

Aliments frais/transformés

10. Le CCPR38 (2006) a convenu que ¹⁰ les produits fourragers (frais/verts), bien que généralement pas commercialisés internationalement seront maintenus dans la Classification puisqu'ils sont utilisés pour calculer la charge alimentaire du bétail à l'aide des valeurs estimées des résidus médians des essais supervisés (STMR) et les valeurs de résidus les plus élevées (HR).
11. En examinant la révision de la classe C, le CCPR51 a noté qu'il y aurait un impact possible de la suppression du terme "fourrage", car cela pourrait affecter les CXL existantes pour ce produit. Il n'est pas clair sur quelle base les CXL individuelles pour le fourrage ont été fixées, par exemple sur des essais pour le foin ou la paille. CCPR a pris note en outre de l'aimable proposition du Japon d'enquêter sur la base sur laquelle les CXL pour le fourrage et les produits de consommation animale sont établies. Le Comité est également convenu d'examiner la question du " fourrage " dans la classe C sur la base d'un document qui sera préparé par le Japon et qui devrait être mis à disposition pour faciliter la discussion au sein du GTE et du CCPR52. Le document sur le "fourrage" tel que préparé par le Japon est inclus dans le point 7(d) de l'ordre du jour.

Révision de la classe C : Produits primaires destinés à l'alimentation animale

12. La classe C révisée, telle que présentée à l'annexe I, tient compte des décisions prises lors des CCPR50 et CCPR51. Elle est basée sur le CRD30 présenté à la CCPR51 qui inclut les commentaires soumis lors de la dernière session du CCPR sur la classe C. Le document de séance a encore été amélioré grâce aux commentaires fournis par les membres du GTE au cours des différents cycles de consultation au sein du GTE entre 2019 et 2021, ainsi qu'aux commentaires soumis par les membres et observateurs du Codex sur un rapport intérimaire préparé par le GTE en 2020 (CX/PR 20/52/6) par le biais d'une lettre circulaire CL 2020/10-PR, compte tenu du délai supplémentaire disponible en raison du report de la CCPR52 de 2020 à 2021 en raison de la pandémie de COVID19. Les documents de travail publiés en 2020, qui ont été révisés ou mis à jour en 2021 pour être examinés par le CCPR52, sont disponibles sur le site web du Codex.¹¹
13. La classe C révisée concerne à la fois les aliments frais (c'est-à-dire les fourrages (frais/verts)), les aliments secs (c'est-à-dire le "foin", la "paille", l'"ensilage") et les aliments transformés (par exemple les farines, les coques, les pulpes, etc.).

DISCUSSION

14. Outre la structure révisée, de nouveaux produits d'alimentation animale développés au sein du GTE et également transférés de la classe D à la classe C ont été inclus dans la classe C révisée.
15. Les produits fourragers frais/verts ont été conservés dans la classe C révisée (voir le paragraphe 10 ci-dessus). En outre, les produits identifiés antérieurement en tant que « canne » ont été révisés pour inclure des termes plus spécifiques pour les aliments pour animaux, tels que le "fourrage", "la paille" et "l'ensilage".
16. Le remplacement du terme " fourrage " par ces termes devrait être examiné dans le cadre de l'impact du Type 11 révisé dans la classe C sur les CXL pour les produits d'alimentation animale actuellement disponibles qui se réfèrent au " fourrage " en prenant en considération les données/informations fournies dans le document sur le " fourrage " préparé par le Japon au titre du point 7(d) de l'ordre du jour.
17. L'UE et l'Allemagne ont proposé l'utilisation de la lettre code AF pour tous les produits d'ensilage. Toutefois, un code lettre cohérent a été adopté pour chaque groupe.
18. La Nouvelle-Zélande a soutenu l'utilisation d'une terminologie plus spécifique pour le "fourrage".
19. Le Canada a soutenu l'inclusion des "farines de diverses cultures/oléagineux" dans la classe C.
20. Il a été suggéré de poursuivre la discussion sur les produits transformés en tant que denrées alimentaires ou aliments pour animaux au-delà de la définition des produits primaires transformés. Comme il n'est pas certain qu'une telle discussion aboutisse à une conclusion claire concernant la fixation de LMR, il est suggéré de ne pas attendre cette discussion et de poursuivre la révision de la classification.

CONCLUSIONS

21. La classe C révisée comprend une structure révisée comme cela a été convenu par le CCPR50 et CCPR51.
22. Le Type 11 révisé comprend un sous-groupe additionnel pour les divers produits transformés (tels que la farine, enveloppes, pulpes séchées,) et un certain nombre de produits additionnels pour les groupes 50, 51 et 52

¹⁰ ALINORM 06/29/24, par. 25 & 52

¹¹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/en/?meeting=CCPR&session=52>

résultant des propositions des membres du GTE ou du transfert de produits de la classe D à la classe C.

23. L'ajout de nouveaux produits ou le transfert de produits de la classe D à la classe C suit l'approche convenue par le CCPR50 sur la révision de la classification et le CCPR51 sur le transfert de produits de la classe D à la classe C.
24. Les produits précédemment identifiés comme "fourrage" ont été révisés pour inclure des termes plus spécifiques pour les aliments pour animaux. L'impact de cette révision devrait être examiné dans le cadre du point 7(d) de l'ordre du jour.
25. Le point 7(d) de l'ordre du jour comprend le document préparé par le Japon sur le "fourrage" qui fournit des informations de base utiles sur l'utilisation du terme "fourrage" pour l'établissement de LMR pour les pesticides destinés aux produits d'alimentation animale et décrit les données disponibles et la LMR qui pourrait être recommandée si le terme "fourrage" est retiré de la classification des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Note: Les codes dans le document sur le "fourrage" au point 7(d) de l'ordre du jour peuvent ne pas correspondre aux codes dans l'Annexe I de ce document de point de l'ordre du jour en raison des révisions effectuées avec l'ajout de nouveaux produits et le déplacement des produits de la classe D à la classe C et en raison du remplacement du terme "fourrage" par des termes plus appropriés pour décrire les produits alimentaires tels que "foin", "paille", "ensilage". En outre, le document sur le "fourrage" se réfère aux CXL telles qu'elles figurent actuellement dans la base de données du Codex pour les LMR de pesticides dans l'alimentation humaine et animale qui se rapportent aux produits tels qu'ils figurent actuellement dans les classes C et D de la classification (c'est-à-dire sans les révisions faites par le GTE telles que présentées dans l'Annexe I du présent document).

RECOMMANDATIONS

26. Le CCPR est invité à examiner la classe C révisée (annexe I) en tenant compte de ce qui suit : (i) les décisions prises par les CCPR50 et CCPR51 en ce qui concerne la structure ; (ii) l'approche de la révision de cette classe ; (iii) les conclusions du GTE ; (iv) les révisions et les questions soulevées aux points 7(b/c) de l'ordre du jour ; (v) l'impact de la révision de la classe C sur les CXL pour l'alimentation animale (point 7(d) de l'ordre du jour) ; et (vi) les commentaires soumis en réponse à la CL 2021/37/OCS-PR.

ANNEXE I

**CLASSE C – PRODUITS PRIMAIRES DESTINÉS À L’ALIMENTATION ANIMALE
TYPE 11 – PRODUITS PRIMAIRES D’ORIGINE VÉGÉTALE DESTINÉS À L’ ALIMENTATION ANIMALE
(POUR OBSERVATIONS À L’ÉTAPE 3)**

(Pour observations)

Type	N°.	Groupe	Lettre Code de groupe
11	Produits primaires d’origine végétale destinés à la consommation animale		
	050	Légumineuses fourragères	
		Sous-groupe 050A: Produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau ($\geq 20\%$) (fourrage et ensilage)	AL
		Sous-Groupe 050B. Produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau ($< 20\%$) (foin)	AL
		Sous-Groupe 050C. Produits transformés à base de légumineuses fourragères (comme la farine, les enveloppes)	AL
	051	Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l’alimentation et graminées animale	
		Sous-groupe 051A: Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l’alimentation animale à teneur élevée en eau (fourrage et ensilage)	AS
		Sous-Groupe 051B. Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l’alimentation animale à faible teneur en eau ($< 20\%$) (foin, paille).	AS
		Sous-Groupe 051C: Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) transformés (comme le son, les enveloppes)	AS
		Sous-Groupe 051D. Graminées pour l’alimentation animale	AS
	052	Divers Aliments pour animaux	
		Sous-groupe 052A: Divers produits pour animaux à teneur élevée en eau ($\geq 20\%$) (fourrage vert, betteraves, fanes)	AM
		Sous-Groupe 052B. Divers produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau ($< 20\%$) (foin)	AM
		Sous-Groupe 052C. Divers produits transformés (tels que la farine, enveloppes, pulpes séchées)	AM

CLASSE C PRODUITS PRIMAIRES DESTINÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE

Aux fins du Codex Alimentarius, l'expression "produits primaires destinés à l'alimentation animale" désigne les produits à l'état naturel ou proche de l'état naturel destinés à la vente:

- (a) L'éleveur comme aliments à donner aux animaux, soit en l'état soit après ensilage ou autres opérations agricoles analogues
- (b) à l'industrie des aliments pour animaux comme matière première des aliments composés.

Produits de consommation animale à base de légumes

Classe C

Type 11 Produits primaires d'origine végétale destinés à l'alimentation animale Groupe 050 Lettre code du groupe AL

Groupe 050. Les légumineuses fourragères comprennent diverses espèces de papilionacées utilisées pour fourrage, foin ou ensilage avec ou sans les graines et les produits transformés. Plusieurs espèces sont exclusivement cultivées en vue de l'alimentation animale alors que certaines autres sont principalement cultivées pour l'alimentation humaine. Les « déchets » de ces dernières cultures servent souvent d'aliments pour les animaux, soit sous forme de fourrage vert soit de foin séché.

Le produit entier peut être consommé par les animaux d'élevage.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysés) : Le produit entier, tel qu'il se présente, pour la distribution en vue de la distribution en gros ou au détail.

Étant donné la grande variabilité des teneurs en humidité rencontrées dans les aliments pour animaux de ce groupe, faisant l'objet d'un commerce, à l'exception de la paille, il est préférable que les LMR soient exprimés sur la base du « poids sec ».

En procédant ainsi, on sous-entend que le produit est analysé du point de vue des résidus de pesticides tel qu'il est reçu, que la teneur en humidité a été déterminée, de préférence au moyen d'une méthode standard applicable au produit considéré et que la concentration de résidus est ensuite calculée comme si on la retrouvait entièrement dans la matière sèche.

Les résidus sont exprimés sur une base sèche sauf indication contraire. Pour éviter les confusions dues au fait que la description des produits n'était pas toujours parfaitement cohérente, le fait qu'il s'agit du poids sec sera indiqué, s'il y a lieu, en faisant figurer l'expression « poids sec » après la quantité de résidus.

 pois fourrager (vert) ; x mg/kg Poids sec

 Brugnon ; x mg/kg Poids sec

Ce groupe est divisé en 3 sous-groupes:

	Code
Sous-groupe 050A: Produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau (≥20%) (fourrage et ensilage)	AL
Sous-Groupe 050B. Produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (<20%) (foin)	AL
Sous-Groupe 050C. Produits transformés à base de légumineuses fourragères (comme la farine, les enveloppes)	AL

Groupe 050 ALIMENTS POUR ANIMAUX À BASE DE LÉGUMES**AL 0157 Groupe des légumineuses fourragères****Sous-groupe 050A, Produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau (≥20%) (fourrage et ensilage)**

N° de Code	Produit
AL 3300	Sous-groupe de produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau (≥20%) (fourrage et ensilage) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)
AL 1021	Sainfoin, fourrage <i>Medicago sativa</i> L., subsp. <i>sativa</i> L.
AL 3493	Alfalfa, ensilage <i>Medicago sativa</i> L., subsp. <i>sativa</i> L.
AL 1030	Fève, fourrage <i>Phaseolus</i> spp.
AL 3494	Fève, fourrage <i>Vigna</i> spp.
-	Fève, lait, fourrager, voir Fève, fourrage, AL 3494 <i>Vigna angularis</i> (Willd.) Ohwi & H. Ohashi var. <i>angularis</i>
AL 3495	Acacia Berlandier, fourrage <i>Senegalia berlandieri</i> (Benth.) Britton & Rose
AL 3496	La luzerne lupuline, fourrage <i>Medicago lupulina</i> L.
AL 3497	Acacia noir, fourrage <i>Acacia mearnsii</i> DeWild.
AL 3498	Stylo brésilien, fourrage <i>Stylosanthes guianensis</i> (Aubl.) Sw. <i>Stylosanthes hamata</i> (L.) Taub.
AL 3499	Dolique, fourrage <i>Medicago</i> spp. ; Burtrèfle, California, <i>Medicago polymorpha</i> L.; Burtrèfle, tacheté, <i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.
-	Gesse, voir Gesse, fourrage, voir Gesse, fourrage AL 1029
AL 3500	Pois chiche, fourrage <i>Cicer arietinum</i> L.
AL 1023	Trèfle, fourrage <i>Trifolium</i> spp. et <i>Melilotus</i> spp. ; Trèfle, alsike, <i>Trifolium hybridum</i> L. ; Trèfle, alyce, <i>Alysicarpus vaginalis</i> (L.) DC. ; Trèfle, arrowleaf, <i>Trifolium vesiculosum</i> Savi ; Trèfle, ball, <i>Trifolium nigrescens</i> Viv. ; Trèfle, Beirut, <i>Trifolium berytheum</i> Boiss. & Blanche ; Trèfle, berseem, <i>Trifolium alexandrinum</i> L. ; Trèfle, bigleux, <i>Trifolium michelianum</i> Savi ; Trèfle, cluster, <i>Trifolium glomeratum</i> L. ; Trèfle violet, <i>Trifolium incarnatum</i> L. ; Trèfle égyptien, <i>Trifolium alexandrinum</i> L. ; Trèfle houblon, <i>Trifolium campestre</i> Schreb. ; Trèfle kura, <i>Trifolium ambiguum</i> M. Bieb. ; Trèfle lappa, <i>Trifolium lappaceum</i> L. ; Trèfle grand houblon, <i>Trifolium aureum</i> Pollich ; Trèfle persan, <i>Trifolium resupinatum</i> L. ; Trèfle rouge, <i>Trifolium pratense</i> L. ; Trèfle, rose, <i>Trifolium hirtum</i> All. ; Trèfle, de Rueppell, <i>Trifolium rueppellianum</i> Fresen. ; Trèfle, de mer, <i>Trifolium squamosum</i> L. ; Trèfle bord de mer, <i>Trifolium wormskioldii</i> Lehm. ; Trèfle, petit houblon, <i>Trifolium dubium</i> Sibth. ; Trèfle, aigre, <i>Melilotus indicus</i> (L.) All. ; Trèfle, fraise, <i>Trifolium fragiferum</i> L. ; Trèfle strié, <i>Trifolium striatum</i> L. ; Trèfle sub, <i>Trifolium subterraneum</i> L. ; Trèfle, haut jaune doux, <i>Melilotus altissimus</i> Thuill. ; Trèfle, tomate, <i>Trifolium willdenovii</i> Spreng. ; Trèfle, blanc, <i>Trifolium repens</i> L. ; Trèfle, blanc doux, <i>Melilotus albus</i> Medik. ; Trèfle, à pointe blanche, <i>Trifolium variegatum</i> Nutt. ; Trèfle, jaune doux, <i>Melilotus officinalis</i> Lam. ; Trèfle, zigzag, <i>Trifolium medium</i> L. ; Spärrklöver, <i>Trifolium squarrosum</i> L.

AL 3501	Trèfle, ensilage <i>Trifolium</i> spp. et <i>Melilotus</i> spp. (voir AL 1023, Trèfle, fourrage pour les espèces incluses)
-	Niébé, fourrage , voir Fève, fourrage AL 3994 <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp.
-	Pois fourrager , voir Vesce, AL 1029
AL 3502	Fève de soja, fourrage <i>Vicia faba</i> L. var. <i>equina</i> St.-Amans
AL 3503	Trèfle, fourrage <i>Vachellia farnesiana</i> (L.) Wight & Arn.
AL 1024	Kudzu, fourrage <i>Pueraria montana</i> (Lour.) Merr. var. <i>lobata</i> (Willd.) Maesen & S. M. Almeida ex Sanjappa & Predeep
-	Kudzu, Tropical , fourrage voir Kudzu AL 1024 <i>Neustanthus phaseoloides</i> (Roxb.) Benth.
AL 3504	Trèfle, fourrage <i>Amorpha canescens</i> Pursh
AL 3505	Lentille , fourrage <i>L. culinaris</i> Medik subsp. <i>culinaris</i>
AL 1025	Lespedeza, fourrage <i>Lespedeza</i> spp. et <i>Kummerowia</i> spp.; Lespedeza, Korean, <i>Kummerowia stipulacea</i> (Maxim.) Makino; Lespedeza, sericea, <i>Lespedeza cuneata</i> (Dum. Cours.) G.Don; Lespedeza, striate, <i>Kummerowia striata</i> (Thunb.) Schindl.
AL 3506	Leucaena, fourrage <i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) deWit
AL 3507	Leucaena, ensilage <i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) deWit
AL 0545	Lupin, fourrage <i>Lupinus</i> spp.; Lupin, blue, <i>Lupinus albus</i> L.; Lupin, pearl, <i>Lupinus mutabilis</i> Sweet; Lupin, white, <i>Lupinus albus</i> L. var. <i>albus</i> ; Lupin, yellow, <i>Lupinus luteus</i> L.
-	Mélilot , fourrage, voir trèfle, fourrage AL 1023 <i>Melilotus</i> spp.
AL 3508	Pois, ensilage <i>Pisum</i> spp.
AL 0528	Pois, tiges (vert) <i>Pisum</i> spp.
AL 1270	Arachide, fourrage (vert) <i>Arachis hypogaea</i> L.
AL 0537	Pois d'angole, fourrage vert <i>Cajanus cajan</i> (L.) Huth
-	Puero, fourrage voir Kudzu, fourrage, AL 1024 <i>Pueraria phaseoloides</i> (Roxb.) Benth.
AL 3509	Dalée velue mauve, fourrage <i>Dalea purpurea</i> Vent.
AL 3510	Chamaecrista rotundifolia, fourrage <i>Chamaecrista rotundifolia</i> (Pers.) Greene

- AL 1027 **Sainfoin, fourrage**
Onobrychis viciifolia Scop.;
syn: *O. sativa* Lamk.
- AL 3511 **Sainfoin, ensilage**
Onobrychis viciifolia Scop.;
- **Sericea**, fourrage, voir trèfle, fourrage AL 1025
- AL 3512 **Sesbania, fourrage**
Sesbania exaltata (Raf.) Rydb.
- AL 1265 **Fève de soja, fourrage**
Glycine max (L.) Merr;
- AL 3513 **Fève de soja, ensilage**
Glycine max (L.) Merr;
- AL3514 **Vachellia nilotica, fourrage**
Vachellia nilotica (L.) P. J. H. Hurter & Mabb. subsp. *nilotica*
- AL 1028 **Arachide, fourrage**
Lotus spp.; Trefoil, big, *Lotus uliginosus* Schkuhr; Trefoil, birdsfoot, *Lotus corniculatus*, L.;
Trefoil, narrowleaf, *Lotus tenuis* Waldst. & Kit. ex Willd.; Bigleaf trefoil, *Lotus uliginosus*
Schkuhr
- **Kudzu, Tropical** voir Kudzu, fourrage, AL 1024
- **Gesse**, fourrage, voir Vesce, fourrage AL 1029
Lathyrus sativus L.
- **Gesse, ensilage**, voir Vesce, fourrage AL 3515
Lathyrus sativus L.
- **Vesce, couronne**, voir Vesce, fourrage , AL 1029
Coronilla varia L.
- **Gesse, couronne ensilage**, voir Vesce, fourrage AL 3515
Coronilla varia L.
- AL 1029 **Vesce, fourrage**
Vicia spp.; Vetch, bard, *Vicia monantha* Retz. Vetch, common, *Vicia sativa* L. spp. *sativa*;
Vetch, crown, *Securigera varia* (L.) Lassen; Vetch, hairy, *Vicia villosa* Roth ssp. *villosa*; Vetch,
Hungarian, *Vicia pannonica* Crantz; Vetch, kidney, *Anthyllis vulneraria* L.; Vetch, milk,
Astragalus cicer L.; Vetch, monantha, *Vicia articulata* Hornem.; Vetch, narrowleaf, *Vicia*
sativa ssp. *nigra* (L.) Ehrh.; Vetch, purple, *Vicia benghalensis* L.
- **Gesse, lait, fourrager**, voir Vesce, fourrage, AL 1029
Astragalus spp.
- **Gesse, couronne ensilage**, voir Vesce, fourrage AL 3515
Astragalus spp.
- AL 3515 **Vesce, ensilage**
Vicia spp.; Vetch, bard, *Vicia monantha* Retz. Vetch, common, *Vicia sativa* L. spp. *sativa*;
Vetch, crown, *Securigera varia* (L.) Lassen; Vetch, hairy, *Vicia villosa* Roth ssp. *villosa*; Vetch,
Hungarian, *Vicia pannonica* Crantz; Vetch, kidney, *Anthyllis vulneraria* L.; Vetch, milk,
Astragalus cicer L.; Vetch, monantha, *Vicia articulata* Hornem.; Vetch, narrowleaf, *Vicia*
sativa ssp. *nigra* (L.) Ehrh.; Vetch, purple, *Vicia benghalensis* L.

Sous-groupe 050B Produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (foin) (<20%)

N° de Code	Produit
AL 3301	Sous-groupe de produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (<20%) (foin) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)
AL 1020	Fève, foin et /ou paille <i>Medicago sativa</i> L., subsp. <i>sativa</i> L.
AL 0061	Haricot, foin et /ou paille <i>Phaseolus</i> spp.
AL 3516	Fève, foin et /ou paille <i>Vigna</i> spp.
-	Haricot Adzuki, foin et/ou paille, voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516 <i>Vigna angularis</i> (Willd.) Ohwi & H. Ohashi var. <i>angularis</i>
-	Fève, large, foin et/ou paille, Voir Fève, foin et/ou paille, AL 0061 <i>Vicia faba</i> L. subsp. <i>faba</i> var. <i>faba</i>
-	Haricot, goa, foin /,et/ou paille , Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 0061 <i>Psophocarpus tetragonolobus</i> (L.) DC.
-	Haricot, lablab, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 0061 <i>Lablab purpureus</i> (L.) Sweet ssp. <i>purpureus</i>
-	Haricot, mung, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516 <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek, var. <i>radiata</i> ;
-	Haricot, Riz, foin et/ou paille, voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516 <i>Vigna umbellata</i> (Thunb.) Ohwi eg Ohashi;
-	Haricot, stolons, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 0061 <i>Phaseolus coccineus</i> L.
-	Haricot tépary, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou AL 0061 <i>Phaseolus acutifolius</i> A. Gray var. <i>acutifolius</i>
-	Haricot, urd, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516 <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper var. <i>mungo</i>
-	Haricot, yardlong, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou AL 3516 <i>Vigna unguiculata</i> (L) Walp. subsp. <i>unguiculata</i>
AL 1022	Fève, velours, foin et /ou paille <i>Mucuna pruriens</i> (L.) DC. var. <i>utilis</i> (Wall. ex Wight) Baker ex Burck
AL 3517	brésilien, foin et /ou paille <i>Stylosanthes guianensis</i> (Aubl.) Sw. <i>Stylosanthes hamata</i> (L.) Taub.
	Catjang, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516 <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>unguiculata</i> group <i>biflora</i>
AL 3518	Centurion, foin et /ou paille <i>Centrosema pascuorum</i> Murt. Ex Benth.
AL 0524	Pois chiche, foin et /ou paille <i>Cicer arietinum</i> L.
AL 1031	trèfle, foin et /ou paille <i>Trifolium</i> spp. et <i>Melilotus</i> spp.
-	Niébé, foin et/ou paille, Voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516 <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp.

- AL 3519 **Crotalaria d', foin et /ou paille**
Crotalaria spp.; Crotalaria, lance-leaf, *Crotalaria lanceolata* E. Mey.; Crotalaria, showy, *Crotalaria spectabilis* Roth; Crotalaria, slenderleaf, *Crotalaria brevidens* Benth.; Crotalaria, striped, *Crotalaria pallida* Aiton; Sunn-hemp, *Crotalaria juncea* L.
- AL 4425 **Guar d', foin et /ou paille**
Cyamopsis tetragonoloba (L.) Taub.
- AL 0562 **Horse gram d', foin et /ou paille**
Macrotyloma uniflorum (Lam.) Verde.
- AL 0532 **Jack Fève, foin et /ou paille**
Canavalia ensiformis (L.) DC.
- AL 3520 **Lespédéza d', foin et /ou paille**
Lespedeza spp. et *Kummerowia* spp.; Lespedeza, Korean, *Kummerowia stipulacea* (Maxim.) Makino; Lespedeza, sericea, *Lespedeza cuneata* (Dum. Cours.) G. Don; Lespedeza, striate, *Kummerowia striata* (Thunb.) Schindl.
- AL 3521 **Leucaena d', foin et /ou paille**
Leucaena leucocephala (Lam.) de Wit
- AL 0072 **Pois d', foin et /ou paille**
Pisum spp.
- **Pois, pigeon, foin et/ou paille, Voir Pois, foin et/ou paille, AL 0072**
Cajanus cajan (L.) Huth
- **Pois, méridional, foin et/ou paille, voir Haricot, foin et/ou paille, AL 3516**
Vigna unguiculata (L.) Walp. subsp. *unguiculata* group *unguiculata*
- AL 0697 **Arachides, foin et /ou paille**
Arachis hypogaea L.
- AL 3522 **Arachide pérenne, foin et/ou paille**
Arachis glabrata Benth. var. *glabrata*; Pinto peanut, *Arachis pintoii* Krapov. & W.C. Greg
- AL 3523 **Dalée velue mauve, trèfle d', foin et /ou paille**
Dalea purpurea Vent.
- AL 3524 **Sainfoin, foin et /ou paille**
Onobrychis viciifolia Scop.;
- AL 0541 **Soja Fève, foin et /ou paille**
Glycine max (L.) Merr.;
- AL 3525 **Trèfle, foin et /ou paille**
Lotus spp.; Trefoil, big, *Lotus uliginosus* Schkuhr; Trefoil, birdsfoot, *Lotus corniculatus*, L.; Trefoil, narrowleaf, *Lotus tenuis* Waldst. & Kit. ex Willd.; Bigleaf trefoil, *Lotus uliginosus* Schkuhr
- **Haricot velouté, foin et/ou paille, voir Haricot velouté, foin et/ou paille, AL 1022**
Mucuna pruriens (L.) DC. var. *utilis* (Wall. ex Wight) Baker ex Burck
- AL 3526 **Vesce, foin et /ou paille**
Vicia spp.; Vetch, bard, *Vicia monantha* Retz. Vetch, common, *Vicia sativa* L. spp. *sativa*; Vetch, crown, *Securigera varia* (L.) Lassen; Vetch, hairy, *Vicia villosa* Roth ssp. *villosa*; Vetch, Hungarian, *Vicia pannonica* Crantz; Vetch, kidney, *Anthyllis vulneraria* L.; Vetch, milk, *Astragalus cicer* L.; Vetch, monantha, *Vicia articulata* Hornem.; Vetch, narrowleaf, *Vicia sativa* ssp. *nigra* (L.) Ehrh.; Vetch, purple, *Vicia benghalensis* L.
- **Vesce, méridional, foin et/ou paille, voir Vesce, foin et/ou paille, AL 3526**
Lathyrus sativus L.
- **Vetch, oseille, foin et/ou paille, voir Vetch, foin et/ou paille, AL 3526**
Coronilla varia L.
- **Vetch, lait, foin et/ou paille, voir Vetch, foin et/ou paille, AL 3526**

Astragalus spp.

Sous-groupe 050C, Produits transformés à base de légumineuses fourragères (comme la farine, les enveloppes)

N° de Code	Produit
AL 3302	Sous-groupe de produits transformés à base de légumineuses fourragères (comme la farine, les enveloppes) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)
AL 3527	Sainfoin, fourrage <i>Medicago sativa</i> L., subsp. <i>sativa</i> L.
AL 3528	Alfalfa, fourrage <i>Medicago sativa</i> L., subsp. <i>sativa</i> L.
AL 3529	Leucaena, farine de feuilles <i>Leucaena leucocephala</i> (Lam.) deWit
AL 3530	Lupin, repas <i>Lupinus</i> spp., variétés et cultivars
AL 3531	Pois, enveloppes <i>Pisum</i> spp.
AL 3532	Pois, farine <i>Pisum</i> spp.
AL 3533	Fève de soja, enveloppes <i>Glycine max</i> (L.) Merr;
AL 3534	Fève de soja, farine <i>Glycine max</i> (L.) Merr;

Groupe 051 GRAINS CÉRÉALIERS (Y COMPRIS LES PSEUDO-CÉRÉALES) DESTINÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE DE PÂTURAGE

Classe C

11 Produits primaires destinés à la consommation animale d'origine végétale

Groupe 051 Groupe Lettre Code AS (fourrage; pailles et foin)

Le fourrage, la paille et le foin des grains de céréales et des produits transformés sont dérivés de diverses plantes de la famille des graminées (Gramineae Gramineae)).

Les grains de céréales sont cultivés dans une mesure réduite comme culture fourragère. Récoltée avant maturité, ces cultures sont données aux animaux d'élevage comme fourrage vert ou en tant qu'ensilage.

Les cultures céréalières sont principalement destinées à l'alimentation humaine ou pour servir de matières premières à la préparation de produits alimentaires. Les « déchets » qui restent après la moisson des grains (tiges, pédoncules, feuilles et épis vides), sont très largement utilisés et distribués sous forme de foin ou de paille.

Plusieurs autres espèces de la famille des graminées sont exclusivement cultivées pour servir de fourrage. Ces cultures sont soit destinées au pâturage soit sont préparées pour la distribution en gros ou au détail comme ensilage (en général une ou plusieurs coupes pratiquées avant maturité), sous forme d'herbe séchée artificiellement ou herbe or en tant que foin. Le produit entier peut être consommé par les animaux d'élevage.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Le produit entier, tel qu'il se présente, pour la distribution en gros ou au détail.**

Étant donné la variabilité des teneurs en humidité rencontrées dans les aliments pour animaux de ce groupe faisant l'objet d'un commerce, il est préférable que les LMR soient exprimés sur la base du « poids sec ».

En procédant ainsi, on sous-entend que le produit est analysé du point de vue des résidus de pesticides tel qu'il est reçu, que la teneur en humidité a été déterminée, de préférence au moyen d'une méthode standard applicable au produit considéré et que la concentration de résidus est ensuite calculée comme si on la retrouvait entièrement dans la matière sèche. **Voir Explication dans Groupe 050 Aliments pour animaux à base de légumes**

Les résidus présents sur les produits secs appartenant à ce groupe, par exemple les pailles et le foin, sont exprimés sur la base du produit en tant que tel

Fourrage: Les produits cultivés exclusivement pour l'alimentation animale. Ces cultures sont soit utilisés pour pâturage soit sont préparés en tant qu'ensilage ou en tant que foin. Fourrage de maïs: une plante entière avant la maturité (y compris les épis immatures et presque mures).

Paille et foin

Une alimentation pour animaux brute pour le bétail, en particulier le bétail et les chevaux et les moutons comme la paille, le foin, le maïs, les pédoncules (canne) etc. par exemple

Le fourrage de maïs : canne ou tiges entières (avec des épis retirés) restant après la récolte des épis de maïs mures et séchés au soleil.

Ensilage : Alimentation pour animale finement hachée qui est emballée de façon étanche et autorisée à fermenter dans un environnement d'air vicié jusqu'à ce qu'il atteigne un PH de 4-5.

Groupe 051 Grains céréaliers et graminées (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale

Ce groupe est divisé en 4 sous-groupes:

	Code
Sous-groupe 051A: Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale à teneur élevée en eau (fourrage et ensilage)	AS
Sous-Groupe 051B. Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale à faible teneur en eau (<20%) (foin, paille).	AS
Sous-Groupe 051C: Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) transformés (comme le son, les enveloppes)	AS
Sous-Groupe 051D. Graminées pour l'alimentation animale	AS

Groupe 051 GRAINS CÉRÉALIERS (Y COMPRIS LES PSEUDO-CÉRÉALES) DESTINÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE

Sous-groupe 051A, Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale à teneur élevée en eau (≥20%) (fourrage et ensilage).

N° de Code	Produit
AS 3303	Sous-groupe de grains de céréales (comprenant des pseudo céréales) destinés à l'alimentation animale à teneur élevée en eau (fourrage et ensilage) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe) (voir Groupe 020 Grains de céréales (code GC 0080) pour les produits inclus dans les grains de céréales)
AS 0460	Amaranthe, fourrage <i>Amaranthus</i> spp.; Amaranth, purple, <i>Amaranthus cruentus</i> L.; Princess-feather, Princess-feather, Amaranthaceae, <i>Amaranthus hypochondriacus</i> L.; Inca wheat, <i>Amaranthus caudatus</i> L.
AS 3535	Orge, fourrage <i>Hordeum vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>
AS 3536	Avoine, ensilage <i>Hordeum vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>
AS 3537	Farine de sarrasin, fourrage <i>Fagopyrum esculentum</i> Moench;
AS 3538	Alpiste roseau, annuel, fourrage <i>Phalaris canariensis</i> L.
-	Maïs, fourrage , voir Maïs fourrage, AS 0645
-	Maïs, ensilage , voir Maïs ensilage, AS 3539 <i>Zea mays</i> L.
-	Maïs, fourrage , voir Maïs fourrage, AS 0645
-	Maïs de plein champ , ensilage, voir Maïs ensilage, AS 3539 <i>Zea mays</i> L.
AS 0643	Digitaire, fourrage <i>Digitaria iburua</i> Stapf; Fonio, white, <i>Digitaria exilis</i> (Kippist) Stapf
AS 0645	Maïs, fourrage <i>Zea mays</i> L.
AS 3539	Maïs, ensilage <i>Zea mays</i> L.
AS 3540	Millet, fourrage Millet, barnyard, <i>Echinochloa frumentacea</i> Link; Millet, finger, <i>Eleusine coracana</i> (L.) Gaertn.; Millet, foxtail, <i>Setaria italica</i> (L.) P. Beauv. subsp. <i>italica</i> ; Millet, little, <i>Panicum sumatrense</i> Roth; Millet, proso, <i>Panicum miliaceum</i> L. subsp. <i>miliaceum</i> ; Millet, pearl, <i>Pennisetum glaucum</i> (L.) R. Br.;
AL 0647	Avoine fourragère (vert) <i>Avena</i> spp.; Oat, common, <i>Avena sativa</i> L.; Oat, Abyssiniam, <i>Avena abyssinica</i> Hochst. ex A. Rich.; Oat, naked, <i>Avena nuda</i> L.; Oat, sand, <i>Avena strigosa</i> Schreb.
AS 3541	Avoine, ensilage <i>Avena</i> spp.; Oat, common, <i>Avena sativa</i> L.; Oat, Abyssiniam, <i>Avena abyssinica</i> Hochst. ex A. Rich.; Oat, naked, <i>Avena nuda</i> L.; Oat, sand, <i>Avena strigosa</i> Schreb.
AS 3542	Riz, fourrage <i>Oryza sativa</i> L.; Rice, African, <i>Oryza glaberrima</i> Steud.; Wild rice, <i>Zizania palustris</i> L.; Wild rice, Eastern, <i>Zizania aquatica</i> L.
AS 3543	Riz, ensilage

Oryza sativa L.; Rice, African, *Oryza glaberrima* Steud.; Wild rice, *Zizania palustris* L.; Wild rice, Eastern, *Zizania aquatica* L.

AS 0650	Seigle, fourrage <i>Secale cereale</i> L.
AS 3544	Seigle, ensilage <i>Secale cereale</i> L.
AS 0651	Sorgho fourrage (vert) <i>Sorghum bicolor</i> (L.) Moench; Autre <i>Sorgho</i> spp.
AS 3545	Sorgho, ensilage <i>Sorghum bicolor</i> (L.) Moench; Autre <i>Sorgho</i> spp.
AS 0447	Maïs doux, fourrage <i>Zea mays</i> L., var. <i>praecox</i>
AS 0653	Triticale, fourrage x <i>Triticosecale</i> sp.
AS 3546	Triticale, ensilage x <i>Triticosecale</i> sp.
AS 3547	Blé, fourrage <i>Triticum aestivum</i> L. subsp. <i>aestivum</i>
AS 3548	Blé, ensilage <i>Triticum aestivum</i> L. subsp. <i>aestivum</i>

Sous-Groupe 051B Grains céréaliers (y compris les pseudo-céréales) destinés à l'alimentation animale à faible teneur en eau (<20%) (foin, paille) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)

N° de Code	Produit
AS 3304	Sous-groupe de Produits alimentaires à base de céréales (y compris les pseudo-céréales) à faible teneur en eau (<20%) (foin et/ou paille) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
AS 0081	Paille et foin de céréales [voir le groupe 020 Céréales (code GC 0081) pour les produits inclus dans les céréales, à l'exception des pseudo-céréales].
AS 0080	Paille et foin de céréales (y compris les pseudo-céréales) [voir Groupe 020 Céréales (code GC 0080) pour les produits inclus dans les céréales].
AS 3549	Amaranthe, foin et /ou paille <i>Amaranthus</i> spp.; Amaranth, purple, <i>Amaranthus cruentus</i> L.; Princess-feather, Princess-feather, Amaranthaceae, <i>Amaranthus hypochondriacus</i> L.; Inca wheat, <i>Amaranthus caudatus</i> L.
AS 0640	Orge, foin et /ou paille <i>Hordeum vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>
AS 0641	Sarrasin, foin et /ou paille <i>Fagopyrum esculentum</i> Moench; Buckwheat, Tartary, <i>Fagopyrum tataricum</i> (L.) Gaertn.
AS 3550	Canarygrass annuelle, foin et /ou paille <i>Phalaris canariensis</i> L.
-	Maïs, foin et/ou paille, voir Maïs, foin et/ou paille, AS 3552
-	Maïs de grande culture, foin et/ou paille, voir Maïs, foin et/ou paille, AS 3552
-	Maïs de plein champ, canne, voir Maïs canne, AS 3553 <i>Zea mays</i> L.
AS 3551	Digitaire, foin et /ou paille <i>Digitaria iburua</i> Stapf; Fonio, white, <i>Digitaria exilis</i> (Kippist) Stapf
AS 3552	Maïs, foin et /ou paille <i>Zea mays</i> L.
AS 3553	Maïs, canne <i>Zea mays</i> L.
AS 0646	Millet, foin et /ou paille Millet, barnyard, <i>Echinochloa frumentacea</i> Link; Millet, finger, <i>Eleusine coracana</i> (L.) Gaertn.; Millet, foxtail, <i>Setaria italica</i> (L.) P. Beauv. subsp. <i>italica</i> ; Millet, little, <i>Panicum sumatrense</i> Roth; Millet, proso, <i>Panicum miliaceum</i> L. subsp. <i>miliaceum</i> ; Millet, pearl, <i>Pennisetum glaucum</i> (L.) R. Br.;
AS 3554	Avoine, foin et /ou paille <i>Avena</i> spp.; Oat, common, <i>Avena sativa</i> L.; Oat, Abyssiniam, <i>Avena abyssinica</i> Hochst. ex A. Rich.; Oat, naked, <i>Avena nuda</i> L.; Oat, sand, <i>Avena strigosa</i> Schreb.
AS 0656	Pop corn, canne <i>Zea mays</i> L., var. <i>praecox</i>
AS 0649	Riz, foin et /ou paille <i>Oryza sativa</i> L.; Rice, African, <i>Oryza glaberrima</i> Steud.; Wild rice, <i>Zizania palustris</i> L.; Wild rice, Eastern, <i>Zizania aquatica</i> L.
AS 3555	Seigle, foin et /ou paille <i>Secale cereale</i> L.
AS 3556	Sorgho, Canne <i>Sorgho bicolor</i> (L.) Moench; autre <i>Sorgho</i> spp.
AS 3557	Sorgho, foin et /ou paille

	<i>Sorgho bicolor</i> (L.) Moench; autre <i>Sorgho</i> spp.
AS 3558	Maïs doux, canne <i>Zea mays</i> L., var. <i>praecox</i>
AS 0652	Teff, foin et /ou paille <i>Eragrostis tef</i> (Zuccagni) Trotter
AS 0657	Téosinte, foin et /ou paille <i>Zea mays</i> ssp. <i>mexicana</i> (Schradler) Iltis; H. H. Iltis;
AS 0653	Triticale, foin et /ou paille x <i>Triticosecale</i> sp.
AS 0654	Blé, foin et /ou paille <i>Triticum</i> spp.

Sous-groupe 051 C Grains destinés à l'alimentation (y compris les pseudo-céréales) transformés (comme le son, les enveloppes)

N° de Code	Produit
AS 3305	Sous-groupe de grains de céréales (comprenant des pseudo céréales) des produits transformés (comme le son, les enveloppes) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe) (voir Groupe 020 Grains de céréales (code GC 0080) pour les produits inclus dans les grains de céréales)
AS 3559	Graines sèches de distillerie d'orge <i>Hordeum vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>
AS 3560	Drêche de distillerie séchée de maïs <i>Zea mays</i> L.
AS 3561	Graines sèches de distillerie de Seigle <i>Secale cereale</i> L.
AS 3562	Graines sèches de distillerie de Sorgho <i>Sorgho bicolor</i> (L.) Moench; autre <i>Sorgho</i> spp.
AS 3563	Drêche de distillerie séchée de blé <i>Triticum</i> spp.
AS 3564	Maïs, son <i>Zea mays</i> L.
AS 3565	Riz, enveloppes <i>Oryza sativa</i> L.; Rice, African, <i>Oryza glaberrima</i> Steud.; Wild rice, <i>Zizania palustris</i> L.; Wild rice, Eastern, <i>Zizania aquatica</i> L.
AS 3566	Timothy, cubes <i>Phleum</i> spp.

Sous-groupe 051D, Graminées pour l'alimentation animale

N° de Code	Produit
AS 3306	Sous-groupe de fourrage, foin et l'ensilage issus des graminées utilisées pour l'alimentation animale (Comprend tous les produits (graminées de la famille des Poaceae (Gramineae) dans ce sous-groupe, à l'exception des produits du Groupe 020, Code GC 0080)
AS 0162	Foin et/ou paille de graminées pour l'alimentation animale, comprend tout le foin des espèces de graminées de la famille des Poaceae(alt. Gramineae) dans ce sous-groupe (à l'exception des produits du groupe 020, code GC 0080).
AS 0163	Fourrage de graminées, comprend tous les fourrages d'espèces de graminées destinées à l'alimentation animale de la famille des Poaceae(alt. Gramineae) dans ce sous-groupe (à l'exception des produits du groupe 020, code GC 0080).
AS 0164	Ensilage de graminées, , inclure dans ce sous-groupe tous les ensilages d'espèces de graminées destinées à l'alimentation animale de la famille des Poaceae(alt. Gramineae) dans ce sous-groupe (à l'exception des produits du groupe 020, code GC 0080).

Les codes d'herbes spécifiques comprennent:

AS 5241	Bermudes foin et /ou paille <i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.
AS 5243	Pâturin, foin et /ou paille <i>Poa</i> spp.
AS 5245	Brome foin et /ou paille <i>Bromus</i> spp.
AS 5251	Darnel, foin et /ou paille <i>Lolium</i> spp.
AS 5253	Fétuque, foin et /ou paille <i>Festuca</i> spp.

Groupe 052, DIVERS ALIMENTS POUR ANIMAUX

Classe C

Type 11**Produits primaires destinés à la consommation animale d'origine végétale****Groupe 052 Lettre code du groupe AM (foin et produits transformés) (fourrage) AV (cultures fourragères)**

Groupe 052. Divers cultures fourragères, cultures du foin et produits transformés proviennent de différents genres de plantes à l'exception des légumineuses et des graminées (famille *Gramineae*). Toutefois, pour des raisons de commodité, le foin et le fourrage de graminées destinées à la production sucrière, ont été rattachées à ce groupe. Une partie des cultures énumérées dans ce groupe sont principalement cultivées pour la consommation humaine ou pour servir de matières premières à la préparation des denrées alimentaires (par exemple la betterave sucrière) et les déchets servant à l'alimentation animale.

Le produit entier peut être consommé par les animaux d'élevage, soit en vert, sous forme d'ensilage ou de fourrage.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): **Le produit entier, tel qu'il se présente, pour la distribution en vue de la distribution en gros ou au détail. Étant donné la grande variabilité des teneurs en humidité rencontrées dans les aliments pour animaux appartenant à ce groupe et faisant l'objet d'un commerce, il serait préférable de que LMR, s'il y a lieu, soient fixées et exprimées sur la base du « poids sec », voir l'explication au Groupe 050 Légumineuses fourragères.**

Groupe 052, DIVERS ALIMENTS POUR ANIMAUX

AM 0165 **Groupe de produits divers pour l'alimentation animale, à l'exception des légumineuses et des graminées (Poaceae), mais y compris les graminées pour la production de sucre (comprend tous les produits de ce groupe).**

Ce groupe est divisé en 3 sous-groupes:

	Code
Sous-groupe 052A: Divers produits pour animaux à teneur élevée en eau ($\geq 20\%$) (fourrage vert, betteraves, fanes)	AM
Sous-Groupe 052B. Divers produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau ($< 20\%$) (foin)	AM
Sous-Groupe 052C. Divers produits transformés (comme la farine, enveloppes, pulpe séchée)	AM

Sous-groupe 052A: Divers produits pour animaux à teneur élevée en eau ($\geq 20\%$) (fourrage vert, betteraves, fanes)

<u>N° de Code</u>	<u>Produit</u>
AM 3307	Sous-groupe de produits à base de légumineuses fourragères à teneur élevée en eau ($\geq 20\%$) (fourrage, betteraves, fanes) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)
AM 3567	Sagittaire Balsamorhiza, fourrage <i>Balsamorhiza sagittata</i> (Pursh) Nutt.
-	Betterave, feuilles ou fanes, fourrage, voir Bette à carde, VL 0464 (la même LMR que pour le produit alimentaire s'applique). <i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>
-	Carotte, enveloppes, voir Carotte, VR 0577 (La même LMR appliquée en tant que produit alimentaire <i>Daucus carota</i> L.
AM 1050	Choux sauvage, feuilles <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>viridis</i> L.
AM 3568	betterave fourragère, feuilles ou extrémités <i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>
AM 1051	Betterave fourragère, racines <i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>
-	Chou, forage, voir chou, VL 0480 (La même LMR appliquée que pour le produit alimentaire) <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>viridis</i> L.

AM 3569	Kénaf, fourrage <i>Hibiscus cannabinus</i> L.
AM 1052	Chou Marrow-stem ou chou Marrow-stem , feuilles et tiges <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>medullosa</i> Thell.
-	Mangel ou Mangold , voir betterave fourragère, racines, AM 1051
-	Mangoldwurzel , voir betterave fourragère, racines AM 1051
AM 0353	Ananas, fourrage <i>Ananas comosus</i> (L.) Merr.
-	Carotte, enveloppes, voir pommes de terre, VR 0589 (La même LMR appliquée que pour le produit alimentaire) <i>Solanum tuberosum</i> L.
AM 0495	Graine de Colza fourrage vert <i>Brassica napus</i> L.
AM 3570	Hopsage épineux, fourrage <i>Grayia spinosa</i> (Hook.) Moq.
AM 0596	Betterave sucrière, feuilles ou extrémités <i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>
AM 0659	Canne à sucre, fourrage ou extrémités <i>Saccharum officinarum</i> L.
AM 0497	Navet suédois ou rutabaga, feuilles ou fanes ; <i>Brassica napus</i> L. subsp. <i>rapifera</i> Metzg.
-	Navet suédois ou rutabaga, racines voir VR 0497 Rutabaga (la même LMR que pour la denrée alimentaire s'applique). <i>Brassica napus</i> L. subsp. <i>rapifera</i> Metzg.
AM 3571	Crepis acuminata , fourrage <i>Crepis acuminata</i> Nutt.
AM 3572	Carex filifolia, fourrage <i>Carex filifolia</i> Nutt.
AM 0506	Navet, fourrage <i>Brassica rapa</i> L. subsp. <i>rapa</i>
-	Navet, feuilles ou extrémités , voir feuilles de navet, VL 0506 (La même LMR appliquée que pour le produit alimentaire) <i>Brassica rapa</i> L. subsp. <i>rapa</i>

Sous-Groupe 052B. Divers produits à base de légumineuses fourragères à teneur faible en eau (<20%) (foin, Paille)

- AM 3308 **Sous-groupe de produits divers pour l'alimentation animale à teneur faible en eau (<20%) (foin ou de paille) (comprend tous les produits dans ce sous-groupe)**
- AM 3573 **Balsamorhiza et /ou paille**
Balsamorhiza sagittata (Pursh) Nutt.
- AM 0691 **Blé, foin et /ou paille**
Gossypium spp.
- AM 3574 **Kénaf, foin et /ou paille**
Hibiscus cannabinus L.
- AM 0738 **Menthe, foin et /ou paille**
Mentha spp.
- AM 3575 **Graines de colza, foin et/ou paille**
Brassica napus L.
- AM 3576 **Canne à sucre, foin et/ou paille**
Saccharum officinarum L.

Sous-Groupe 052C: Divers produits transformés pour animaux (comme la farine, enveloppes, pulpe séchée)

- AM 3309 **Sous-groupe des divers produits d'aliments transformés pour animaux (tels que farine, coques, pulpes séchées) (comprend tous les produits de ce sous-groupe).**
- AM 0660 **Amande, enveloppes**
Prunus dulcis (Mill.) D.A. Webb
- **Tourteau de Canola voir AM 3580 graine de colza, farine**
Brassica spp.
- AM 3577 **Déchets d'égrenage du coton**
Gossypium spp.
- **Coton égrené, voir AM 3577 Déchets d'égrenage du coton**
Gossypium spp.
- AM 3578 **Graine de coton, enveloppes**
Gossypium spp.
- AM 3579 **Graine de coton, farine**
Gossypium spp.
- AM 3580 **Graine de cucurbitacées, semoule**
Cucurbitacear
- AM 3141 **Graine d'or de plaisir, farine**
Camelina sativa (L.) Crantz
- AM 3154 **Graines de chanvre, farine**
Cannabis sativa L.
- AM 0693 **Graine de Lin, farine**
Linum usitatissimum L.
- AM 0696 **Amandes de palmier, farine**
Elaeis guineensis Jacq.
- AM 0697 **Farine de cacahouètes**
Arachis hypogaea L.
- AM 3584 **Ananas, processus de résidu**
Ananas comosus (L.) Merr.
- **Ananas, déchets de transformation, voir AM 3584 Ananas, résidus de transformation**
Ananas comosus (L.) Merr.
- AM 0698 **Graines de chanvre, farine**
Papaver somniferum L.
- AM 3585 **Pomme de terre, processus de résidu, déshydraté**
Solanum tuberosum L. ssp. *tuberosum*
- AM 3586 **Pomme de terre, processus de résidu, traitée thermiquement, mouillée**
Solanum tuberosum L. ssp. *tuberosum*
- AM 3587 **Pomme de terre, processus de résidu, cru**
Solanum tuberosum L. ssp. *tuberosum*
- AM 3588 **Pomme de terre, processus de résidu, mouillé**
Solanum tuberosum L. ssp. *tuberosum*
- Pomme de terre, usinage des déchets, voir Pomme de terre, résidu de traitement**

AM 3589	Pomme de terre, déchet de farine, sec <i>Solanum tuberosum</i> L. ssp. <i>tuberosum</i>
AM 3590	Graine de Colza, enveloppes <i>Brassica</i> spp.
AM 3591	Graine de Colza, semoule <i>Brassica</i> spp.
AM 0699	Graine de farine de carthame, semoule <i>Carthamus tinctorius</i> L.
AM 0700	Graine de Sésame, semoule <i>Sesamum indicum</i> L.
AM 3592	Betterave sucrière, pulpe, sèche <i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>
AM 1201	Betterave sucrière, pulpe, sèche <i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>
AM 3593	Canne sucrière, bagasse <i>Saccharum officinarum</i> L.
AM 0702	Graine de farine de tournesol, semoule <i>Helianthus annuus</i> L.
AM 3594	Maïs doux déchets de conserverie <i>Zea mays</i> L., plusieurs cultivars, n'inclut pas le pop-corn
AM 3595	Légumes, processus de résidu, mouillé

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS¹²
(La liste s'applique aux points 7a/b/c/d de l'ordre du jour)

Pays	Nom
<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Bill Barney (Président)</i>
<i>Pays-Bas:</i>	<i>Dorin Poelmans (Co-Présidente)</i>
Australie	James Deller
Australie	Sameer Tiwari
Belgique	Marc Leguen de Lacroix
Belgique	Maria Tabernero
Belgique	Wibke Meyer
Chili	Eduardo Aylwin
Chili	Roxana Inés Vera Muñoz
Canada	Jennifer Selwyn
Chine	Secrétariat CCPR
Chine	Fengmao Liu
Costa Rica	Amanda Lasso Cruz
Costa Rica	Tatiana Vasquez Morera
Costa Rica	Veronica Picado Pomar
Equateur	Maria Cecilia Perez Olaya
Égypte	Mariam Barsoum Onsy
Europe	Union européenne
Union européenne	Volker Wachtler
France	Florence GERAULT
France	Laura Gelezuinas
Allemagne	Cordelia Kraft
Allemagne	Karsten Hohgardt
Allemagne	Referat 313
Ghana	Dr Matthew K Essilfie
Guatemala	Karen Aracely Gatica Solares
Iran	Roya Noorbakhsh
Japon	Codex Japon
Japon	Hidetaka Kobayashi
Kazakhstan	Razzaryonov Alexandr
Mexique	Tania Daniela Fosado Soriano
Nouvelle- Zélande	Warren Hughes
Norvège	Ingunn Haarstad Gudmundsdottir
Norvège	Codex Contact Point norvégien

¹² Veuillez contacter le point de contact du pays membre ou de l'organisation observatrice pour obtenir les coordonnées des délégués.

La liste des points de contact du Codex pour les membres et les observateurs est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/en/>

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/en/>

Pays	Nom
Pérou	Juan Carlos Huiza Trujillo
République de Corée	Hwang Kiseon
République de Corée	Park Yu-min
Suède	Niklas Montell
Thaïlande	Chonnipa Pawasut
Thaïlande	Dawisa Paiboonsiri
Turquie	Ahmet Gacenga
Turquie	Sinan Arslan
Royaume-Uni	John Collins
Royaume-Uni	Niall O'Brien
États-Unis d'Amérique	Aaron Niman
États-Unis d'Amérique	Kenneth Lowery
États-Unis d'Amérique	Maria Maratos
États-Unis d'Amérique	Nancy Wilkins